Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC070-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 JUIN 2026

N° 2026DC/070 – Feuillet 1

Date de convocation : 29 mai 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 43	Votants : 51

Fonds de soutien aux itinéraires cyclables
Attribution à la Commune de Saint-Philibert

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, salle du Ménec à CARNAC.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Stéphanie CATEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Patrick GUERIN à Aurélie QUEIJO, Morgane GUERLAIS GOUAS à Fabrice ROBELET, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Mickael LE GLOANIC à Christelle JAFFRE DANET, Françoise NAEL à Yves NORMAND, Aurélie RIO à Patrick LE PICHON, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Hervé CAGNARD, Patrick LE ROUX.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Commune de Saint-Philibert a présenté un dossier détaillé de demande de fonds de soutien pour la réalisation d'aménagements dans le cadre du schéma cyclable communautaire comme suit :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC070-DE

Commune	Délibération Commune	Projet	Coût projet HT	Part Commune	Part Communauté de communes
SAINT-PHILIBERT	11/04/2026	Aménagements cyclables axe 33 du schéma cyclable intercommunal – Saint-Philibert – La Trinité Sur Mer	287 416,55 €	84 493,19 €	84 493,19 €

Cette demande est conforme aux conditions de versement en ce qu'elle :
- concerne la réalisation d'un aménagement cyclable de niveau C - Axe intercommunal hors agglomération, axe n°33,
- a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal approuvant le plan de financement,
- laisse apparaître un reste à charge pour la commune de 30 %, déduction faite des subventions à percevoir.

Il appartient, dès lors, au Conseil communautaire d'approuver l'attribution d'un fonds de soutien.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024DC/083 du Conseil communautaire en date du 21 juin 2024 relative à la mise à jour du schéma cyclable communautaire ;

Vu la délibération n°2024DC/084 du Conseil communautaire en date du 21 juin 2024 relative au règlement des fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables ;

Vu le dossier conforme déposé par la Commune de Saint-Philibert ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 22 mai 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Fabrice ROBELET, Vice-président en charge des mobilités et de la décarbonation des transports ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'autoriser le versement, sous forme d'un fonds de concours, d'un fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables à hauteur de 84 493,19 € à la Commune de Saint-Philibert ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Alexandre LANOË

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY